



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-troisième réunion du Groupe régional Afrique-Océan indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/23)

(Réunion virtuelle, 24 - 26 novembre 2020)

Point 1 de l'ordre du jour : Suivi des Conclusions et Décisions de la réunion APIRG/22

1.3. Examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions et Décisions de la réunion APIRG/22

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

Cette note de travail présente les activités de suivi des Conclusions et des Décisions de la réunion APIRG/22.

La suite à donner par la réunion se trouve au Paragraphe 3.

RÉFÉRENCE(S) : Rapport de la réunion APIRG/22

Objectifs stratégiques connexes de l'OACI :

A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

1.1. La revue de la mise en œuvre des Conclusions et des Décisions de la réunion APIRG/22 est un aspect important du processus de suivi et d'évaluation des activités de l'APIRG. La situation est présentée sous la forme d'un tableau qui contient le titre de chaque Conclusion/Décision de la réunion APIRG/22, les livrables, résultats attendus, et l'état d'avancement de la mise en œuvre.

2. ANALYSE

2.1 La réunion APIRG/22 a adopté 42 conclusions et 5 Décisions qui figurent dans l'Appendice à la présente note de travail, notamment l'état d'avancement de la mise en œuvre et, au cas où les données sont disponibles, les obstacles et les difficultés sont aussi indiqués. Les Conclusions sont adressées aux États, à l'OACI et/ou aux organisations internationales, tandis que les Décisions traitent de questions concernant uniquement l'APIRG et ses organes auxiliaires.

2.2 Pour améliorer l'efficacité des comptes rendus, les États doivent améliorer la communication constante et en temps voulu des informations aux bureaux régionaux de l'OACI en ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des Conclusions.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) noter et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des Conclusions et des Décisions qui figurent en Appendice à la présente note de travail ;
- b) proposer des mesures supplémentaires ;
- c) prier instamment les États à fournir régulièrement au Secrétariat les informations dont il a besoin sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces Conclusions.

---FIN---